



Paris, le mardi 20 mars 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La gestion des risques d'inondation : une priorité réaffirmée

Environ un Français sur cinq et un emploi sur quatre (16 millions d'habitants et 9 millions d'emplois pour la seule métropole) sont potentiellement exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine. A des degrés divers, environ 19 000 communes sont ainsi soumises à ce risque qui a fait plus de 200 victimes et généré plus de 20 milliards d'euros de dommages entre 1982 et 2010.

Devant l'importance de ces enjeux, la France s'est dotée d'une **stratégie nationale de gestion des risques d'inondation pour préserver au maximum les vies humaines tout en veillant à maintenir l'attractivité et la compétitivité des territoires.**

La Commission Mixte Inondation (CMI) s'est réunie aujourd'hui pour valider **les quatre grandes orientations de cette stratégie :**

- Augmenter la sécurité des populations
- Faire partager la connaissance des risques par tous les publics
- Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages des inondations
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La Commission Mixte Inondation a également validé les **critères d'identification des territoires à risques importants d'inondation (TRI)**. La stratégie nationale propose en effet d'intervenir en priorité sur les territoires qui concentrent le plus d'enjeux, **afin d'assurer dans les années à venir une répartition efficace et équitable des moyens accordés aux programmes d'actions de réduction des risques d'inondation**, tels que les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et les projets « Plan Submersions Rapides » (PSR).

Après une large concertation avec les parties prenantes, la liste des TRI sera arrêtée par l'Etat, au niveau des Préfets de bassin, d'ici fin septembre 2012.

Si les TRI vont permettre d'identifier les secteurs où le plus grand nombre de populations est exposé, ils n'excluent pas de poursuivre les démarches engagées actuellement, notamment les PAPI et les plans grands fleuves, afin d'assurer la plus large gestion des risques sur l'ensemble du territoire.

Dans cet esprit, les membres de la CMI ont examiné de nouveaux projets de PAPI et de restauration d'endiguements « Plan Submersions Rapides (PSR) » présentés par les collectivités et ont labellisé les dossiers correspondants : **PAPI du bassin de la Vilaine, PAPI d'intention du bassin versant de la Vendée, PAPI d'intention de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, PSR des digues de l'agglomération troyenne, PSR de la digue de Ver-sur-Mer.**

---

#### Contact presse :

Bureau presse - Direction de la communication du ministère du Développement durable :

01 40 81 18 07

---

Hôtel de Roquelaure - 246, Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

L'ensemble de ces projets représente un montant total de **26,9 millions d'euros avec une participation de l'Etat d'environ 11,2 millions d'euros.**

**Depuis sa création, la commission mixte inondation a labellisé 15 PAPI et 4 projets « plan submersions rapides » (PSR), pour un montant total de plus de 296 millions d'euros, dont une participation de l'Etat de près de 103 millions d'euros.** Ceci témoigne du dynamisme des plans lancés après Xynthia et les inondations du Var et de la mobilisation forte des acteurs, en particulier collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat.